

**Date de convocation**

01/02/2017

**Date d'affichage**

01/02/2017

**Nbre de conseillers**

**en exercice : 13**

**présents : 11**

**votants : 12**

L'an deux mille dix-sept, le sept février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Etaient présents Mmes PENDRIGH, BARBELETTE, Mrs TIZON, CHERBONNEL, Mme BLANCHET, Mrs LAN, LEMERCIER, Mme HÉDOU, M. MARTINAIS et Mme TROPÉE

**Absents excusés :**

M. Gilles SCHAFFER donne pouvoir à M. Henri CHERBONNEL  
Mme Céline DESRUES donne pouvoir à M. Christian LAN

Mme Madeleine BARBELETTE est nommée secrétaire de séance.

**Vote du compte administratif 2016 de la Commune**

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle du Conseil, Mme Madeleine BARBELETTE, adjointe chargée des finances, présente le compte administratif 2016 de la Commune, étudié en commission finances, arrêté aux sommes suivantes :

<b>Fonctionnement :</b>	Recettes de l'exercice :	698 582.88 €
	Dépenses de l'exercice :	574 193.62 €
	Excédent 2016	124 389.26 €

**Résultat de l'exercice, excédent de fonctionnement = 124 389.26 €**

<b>Investissement :</b>	Recettes de l'exercice :	572 127.81 €
	Dépenses de l'exercice :	453 192.07 €
	Excédent 2016	118 935.74 €

Déficit d'investissement antérieur reporté - 57 592.23 €

**Résultat de l'exercice, excédent d'investissement = 61 343.51 €**

**Résultat net de clôture, excédentaire = 185 732.77 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2016 de la Commune arrêté aux sommes énoncées ci-dessus.

**Affectation de résultat – Budget Commune 2017**

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'affecter la somme 124 389.26 € à l'article 1068 en investissement pour financer les opérations de travaux de 2017.

**Vote du compte de gestion 2016 du budget Commune**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il ne lui a pas été formulé d'observations particulières.

➤ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;

➤statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2016 de la commune faisant apparaître un résultat de clôture de :

**Excédent de fonctionnement : 124 389.26 €**

**Excédent d'investissement : 61 343.51 €**

#### **Vote du compte administratif 2016 du budget Assainissement**

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle du Conseil, Mme Madeleine BARBELETTE, adjointe chargée des finances, présente le compte administratif 2016 de l'Assainissement, étudié en commission finances, arrêté aux sommes suivantes :

<b><u>Exploitation</u></b>	Recettes :	66 900.53 €
	Dépenses :	<u>60 167.93 €</u>
	Excédent 2016	6 732.60 €
Excédent antérieur reporté	+ 19 033.60 €	

**Résultat de l'exercice, excédent d'exploitation = 25 766.20 €**

<b><u>Investissement</u></b>	Recettes :	19 142.46 €
	Dépenses :	<u>11 154.36 €</u>
	Excédent 2016	7 841.68 €
<b>Excédent antérieur reporté</b>	+ 70 853.58 €	

**Résultat de l'exercice, excédent d'investissement = 78 841.68 €**

**Résultat net de clôture, excédentaire = 104 607.88 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2016 Assainissement arrêté aux sommes énoncées ci-dessus.

#### **Affectation de résultat – Budget Assainissement 2017**

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'affecter la somme 25 766.20 € à l'article 1068 en investissement pour financer les opérations de travaux de 2017.

#### **Vote du compte de gestion 2016 du budget Assainissement**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il ne lui a pas été formulé d'observations particulières.

➤statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;

➤statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le compte de gestion 2016 du budget Assainissement faisant apparaître un résultat de clôture de :

**Excédent d'exploitation : 25 766.20 €**

**Excédent d'investissement : 78 841.68 €**

#### **Vote du compte administratif 2016 du budget du lotissement résidence la Source**

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle du Conseil, Mme Madeleine BARBELETTE, adjointe chargée des finances, présente le compte administratif 2016 de la résidence la Source, étudié en commission finances, arrêté aux sommes suivantes :

<b><u>Fonctionnement</u></b>	Recettes :	201 478.66 €
	Dépenses :	<u>190 668.77 €</u>
	Excédent 2016 :	10 809.89 €
Excédent antérieur reporté	+ 66 647.23 €	

**Résultat de l'exercice, excédent de fonctionnement = 77 457.12 €**

<b><u>Investissement</u></b>	Recettes :	186 897.33 €
	Dépenses :	<u>189 643.01 €</u>
	Déficit 2016	- 2 745.68 €
Déficit antérieur reporté	- 2 666.72 €	

**Résultat de l'exercice, déficit d'investissement = - 78.96 €**

**Résultat net de clôture, excédentaire = 77 378.16 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2016 du lotissement résidence la Source arrêté aux sommes énoncées ci-dessus.

#### **Vote du compte de gestion 2016 du budget lotissement résidence de la Source**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il ne lui a pas été formulé d'observations particulières.

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget lotissement résidence de la Source faisant apparaître un résultat de clôture de :

**Excédent de fonctionnement : 77 457.12 €**

**Déficit d'investissement : - 78.96 €**

#### **Vote du compte administratif 2016 du budget du lotissement résidence du Clos d'Augustine**

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle du Conseil, Mme Madeleine BARBELETTE, adjointe chargée des finances, présente le compte administratif 2016 de la résidence la Source, étudié en commission finances, arrêté aux sommes suivantes :

<b><u>Fonctionnement</u></b>	Recettes :	127 035.76 €
	Dépenses :	<u>127 035.76 €</u>
	Excédent 2016	0.00 €

**Résultat de l'exercice, excédent de fonctionnement = 0 €**

<b><u>Investissement</u></b>	Recettes :	0.00 €
	Dépenses :	<u>127 035.76 €</u>
	Déficit 2016	- 127 035.76 €

**Résultat de l'exercice, déficit d'investissement = - 127 035.76 €**

**Résultat net de clôture, déficitaire = - 127 035.76 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2016 du lotissement résidence du Clos d'Augustine arrêté aux sommes énoncées ci-dessus.

#### **Vote du compte de gestion 2016 du budget lotissement résidence du Clos d'Augustine**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il ne lui a pas été formulé d'observations particulières.

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget du lotissement du Clos d'Augustine faisant apparaître un résultat de clôture de :

**Excédent de fonctionnement : 0 €**

**Déficit d'investissement : - 127 035.76 €**

#### **Vote du compte administratif 2016 du budget de la ZA de la Massonnais**

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle du Conseil, Mme Madeleine BARBELETTE, adjointe chargée des finances, présente le compte administratif 2016 de la ZA de la Massonnais, étudié en commission finances, arrêté aux sommes suivantes :

<b><u>Fonctionnement</u></b>	Recettes :	8 425.00 €
	Dépenses :	<u>8 425.00 €</u>
	Excédent 2016	0.00 €

**Résultat de l'exercice, excédent de fonctionnement = 0 €**

<b><u>Investissement</u></b>	Recettes :	0.00 €
	Dépenses :	<u>8 425.00 €</u>
	Déficit 2016	- 8 425.00 €

**Résultat de l'exercice, déficit d'investissement = - 8 425.00 €**

**Résultat net de clôture déficit = - 8425.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2016 du la ZA de la Massonnais arrêté aux sommes énoncées ci-dessus. M. Nicolas MARTINAIS s'abstient.

### **Vote du compte de gestion 2016 du budget de la ZA de la Massonnais**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il ne lui a pas été formulé d'observations particulières.

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2016 du budget de la ZA de la Massonnais faisant apparaître un résultat de clôture de :

**Excédent de fonctionnement : 0 €**

**Déficit d'investissement : - 8 425.00 €**

M. Nicolas MARTINAIS s'abstient.

### **Validation des orientations budgétaires année 2017**

M. le Maire présente les orientations budgétaires étudiées en commission finances le 31 janvier 2017 et détaille les projets :

1. Activités économiques, orientations d'aménagement 2018 – 2030
  - Réalisation de l'aménagement de la ZAE de la Massonnais
  - Révision du PLU
2. Accueil famille, personnes âgées
  - Viabilisation du lotissement le Clos d'Augustine et effacement de réseaux avenue du Maine
  - Etude et accompagnement pour la résidence intergénérationnelle
  - Acquisition foncière
  - Modernisation du poste de relèvement de la Pichonnais
3. Restauration du patrimoine
  - Réhabilitation et mise en sécurité de l'église
  - Reprise de concessions dans le cimetière
4. Jeunesse, éducation
  - Réalisation du terrain multisports
  - Plan numérique à l'école des 3 Chênes
  - Sécurisation de l'école des 3 Chênes
  - Sentier européen
5. Mobilité, accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre de la rocade
  - Etude de la continuité de la liaison douce entre la Vigne et la Croix aux Morts
  - Mise en accessibilité PMR équipements et bâtiments publics
6. Accompagnement associations
  - Salle multi-activités travaux de la 2<sup>e</sup> tranche
  - Equipement en mobilier de la salle d'animation

Ces opérations ne pourront se réaliser qu'en fonction des moyens financiers obtenus en recette certaines pourraient être conduites sur 2 années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les orientations budgétaires de l'année 2017.

### **Subventions aux associations communales, à une association extérieure et aux écoles maternelles, élémentaires et collèges – Année 2017**

Mme Madeleine BARBELETTE, adjointe chargée des finances, présente les propositions émises par la Commission des Finances réunie le 31 janvier 2017 suite à l'étude des demandes de subventions émanant des associations communales ou extérieures à la commune et des écoles.

#### **■ Sport**

Association CF2L (football) (3.00 € / hab. x 1 177)	3 531.00 €
A.GY.L (gymnastique)	400.00 €
Course Nature à Laignelet	500.00 €
Groupement du Bocage Fougerais (football) (3.00 €/hab. x 1 177)	1 530.10 €

#### **■ Education et jeunesse**

Office Cantonal d'Animation Sportive (2.70 € /hab. x 1 177)	3 177.90 €
Ecoles maternelles, élémentaires et collèges	42 €/élève

pour classes transplantées ou voyage d'une durée égale ou supérieure à 3 jours (à noter : le versement de cette subvention sera limité à un seul séjour par élève au cours de l'année civile)  
Il est décidé que la subvention sera désormais versée directement aux familles sur remise d'un RIB et d'une attestation de participation signée par l'école

#### **■ Culture**

Les Amis des Verriers du Pays de Fougères	200.00 €
Dans Breizh	350.00 €
Cercle Celtique Les Garçailouz	450.00 €
Art floral	150.00 €

#### **■ Animation**

Association St Jean	500.00 €
---------------------	----------

#### **■ Agriculture**

Société d'Agriculture du Canton Nord (0.31 €/hab. x 1 177)	364.87 €
--	----------

#### **■ Liens et rencontres**

Association des Anciens Combattants	340.00 €
Club des Agneaux	1 235.00 €

#### **■ Association extérieure**

Tout au long de l'année des associations extérieures et organismes divers sollicitent la commune pour l'obtention d'une subvention.

Après étude des différentes demandes, la Commission des Finances propose de retenir l'association « Les Foulées de l'Espoir » de Fougères et de lui verser une somme de 120 €.

M. le Maire rappelle que les associations de la commune bénéficient en fonction de leurs besoins de :

- 1 000 copies par an (noir et blanc uniquement)

- D'une location de salle sur la commune gratuite
- D'un financement d'une salle extérieure quand celle de la commune est trop petite (manifestation avec droit d'entrée payant)
- D'une location gratuite de chapiteau par an (montant estimé à

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve toutes les propositions de la commission finances et valident les montants des subventions énoncés ci-dessus pour l'année 2017, ainsi que les avantages accordés aux associations et les propositions de critères pour faciliter l'attribution de ces subventions. Il est précisé que des demandes de subventions peuvent être présentées pour compenser des difficultés financières suite à des manifestations qui se sont déroulées pendant des intempéries. M. Nicolas MARTINAIS ne participe pas au vote pour le CF2L et le Groupement des Jeunes du Bocage Fougerais par contre il valide les autres subventions.

### **Fougères Agglomération – Opposition au transfert de la compétence PLU**

Monsieur le Maire informe les élus que la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) est entrée en vigueur le 27 mars 2014. Elle instaure dans son article 136 le transfert automatique de la compétence PLU aux communautés de communes et d'agglomération à compter du 27 mars 2017. Cependant, ce transfert n'aura pas lieu si, dans les trois mois avant l'expiration de ce délai de trois ans, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Après échanges, considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration et de suivi du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De s'opposer au transfert de la compétence PLU à Fougères Agglomération,
- De demander à Fougères Agglomération de prendre acte de la présente décision.

### **Bail commercial : boulangerie pâtisserie épicerie**

Monsieur le Maire informe les élus que la cession du fonds de commerce de la boulangerie pâtisserie et épicerie se fait par liquidation judiciaire de M. Dominique NENIN au profit de M. et Mme Patrice BRASSET.

Il rappelle que M. NENIN a succédé à Mme LEROUX le 1er avril 2016. Cette dernière avait débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Monsieur le Maire précise que M. et Mme BRASSET reprenne le bail en cours, courant jusqu'au 31 mars 2025.

Le fonds comprend :

- L'ensemble immobilier : magasin, épicerie, pâtisserie, cuisine, boulangerie, réserves, lavabo, vestiaires, cellier et les deux fours qui seront entretenus à la charge du preneur à ses frais pendant toute la durée du bail
- Les éléments incorporels suivants :
  - o La clientèle, l'achalandage y attachés
  - o Le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux sis à LAIGNELET (35133), 7 avenue du Maine, où le fonds est exploité
- Les éléments corporels suivants :
  - o Le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à son exploitation, dont un inventaire descriptif et estimatif établi suivant procès-

verbal dressé par Maître Christophe EUGENE, Huissier de Justice à FOUGERES, le 17 octobre 2016 (Précision étant ici faite que les éléments faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail ou d'une location inventoriés pour mémoire par Me EUGENE ne sont pas repris par le CESSIONNAIRE).

Cet inventaire vise les biens se trouvant à LAIGNELET (35133), 7 Avenue du Maine, au sein du fonds exploité par Monsieur Dominique NENIN.

En présence de ce dernier, Maître Christophe EUGENE a inventorié :

- . le matériel & mobilier dépendant du fonds
- . les marchandises présentes au sein du fonds inventoriées par Me EUGENE, huissier de justice à FOUGERES, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise la cession du fonds de commerce par liquidation judiciaire entre M. Dominique NENIN et M. et Mme Patrice BRASSET
- Accepte la poursuite du bail entre la commune et M. et Mme Patrice BRASSET
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier en l'étude de Maître BLANCHET à Fougères

#### **Ecole des 3 Chênes, plan numérique demande de subvention au titre du volet équipement auprès de l'Etat**

Monsieur le Maire fait part aux élus de l'avancée de l'étude du projet plan numérique pour l'école des 3 Chênes.

Il indique que des échanges ont eu lieu avec M. PERROT, Directeur de l'Ecole, Mme PENDRIGH, adjointe à l'éducation, et lui-même.

Il est proposé d'équiper les classes de tablettes numériques mais aussi de vidéoprojecteurs, d'ordinateurs portables et de procéder aux installations nécessaires.

Monsieur le Maire détaille les devis :

- de la société 7 000 pro :
  - Acquisition de 6 vidéoprojecteurs pour le montant de 2 265.06 € HT
  - Acquisition de 6 ordinateurs portables pour le montant de 4 333.38 €
  - Acquisition de 30 tablettes et divers matériels pour le montant de 11 711.20 € HT
- De l'entreprise SARL Alarme Electricité Tropée pour les installations nécessaires estimées à 2 422.00 € HT

Soit un total de : 20 731.64 € HT

Monsieur le Maire souligne que dans le cadre du déploiement du « Numérique et de l'innovation pédagogique à l'école », le collège Mahatma Gandhi de Fougères, dont dépend l'école publique de Laignelet, a déposé un projet pour l'année 2017 permettant de bénéficier de subventions pour les écoles primaires et élémentaires publiques rattachées au secteur.

Une subvention exceptionnelle serait ainsi versée au bénéfice des communes contribuant au financement des équipements numériques mobiles acquis par la commune. Pour des équipements collectifs type « classe mobile », la subvention est fixée sur la base d'un montant plafonné à 8 000 € par classe mobile. Le taux de prise en charge par l'Etat est fixé à 50 %, soit un plafond de 4 000 € par classe mobile.

Monsieur le Maire précise que l'école publique des 3 Chênes est concernée par les devis ci-dessus détaillées pour l'ensemble de ces 6 classes mobiles.



Monsieur le Maire présente le plan de financement de l'opération :

<b>Nature des dépenses</b> directement liées au projet	<b>Montant HT</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
Acquisition		Aides publiques		
Acquisition vidéoprojecteurs	2 265.06 €	Etat volet équipement du plan numérique	10 365.82 €	50.00
Acquisition d'ordinateurs portables	4 333.38 €			
Tablettes et divers	11 711.20 €			
Installations	2 422.00 €	Autofinancement		
		Fonds propres	10 365.82 €	50.00
<b>TOTAL</b>	<b>20 731.64 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 731.64 €</b>	<b>100.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide les devis ci-dessus détaillés pour le montant total de 20 731.64 € HT
- valide le plan de financement ci-dessus présenté pour cette opération
- donne pouvoir à M. le Maire pour solliciter la demande de subvention auprès de l'Etat au titre du volet équipement du plan numérique et pour signer tout document afférent à ce dossier dont la convention de partenariat « collèges numériques et innovation pédagogique »

#### **ZA de la Massonnais : validation du devis d'étude d'Orange pour le raccordement**

Dans le cadre de la ZA de la Massonnais, Monsieur le Maire présente le devis de la société Orange portant sur l'étude et le suivi des travaux.

Le devis s'élève à 1 027.00 € HT.

Le raccordement est demandé en fibre optique compte-tenu de l'installation d'entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de la société Orange de 1 027.00 € HT pour l'étude et le suivi des travaux de la ZA de la Massonnais.

#### **Eglise : devis alarme incendie**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est nécessaire d'équiper l'église de deux centrales d'alarme incendie.

L'entreprise Alarme Electricité Tropée chiffre la mise en place et la fourniture à 299.00 € HT.

La société Fougeraise Incendie présente un devis de 475,80 € HT.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise Alarme Electricité Tropée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise Alarme Electricité Tropée pour la fourniture et la mise en place de deux centrales d'alarme incendie à l'église pour le montant de 299.00 € HT.

#### **ALSH : convention de mise à disposition sans but lucratif entre Familles Rurales 35 et la commune de Laignelet et validation du budget 2017**

Mme Colette PENDRIGH, adjointe à la jeunesse, présente aux membres du Conseil Municipal la convention de mise à disposition sans but lucratif nécessaire entre Familles Rurales 35 et la commune de Laignelet pour le bon fonctionnement de l'ALSH des 3 communes : Le Loroux, Landéan et Laignelet.

Elle précise que la convention a pour objet de définir et de préciser les modalités techniques, juridiques et économiques de mise à disposition, notamment les locaux mise à disposition par la commune de Laignelet pour l'accueil des activités de l'ALSH, les périodes : les mercredis et les vacances, les responsabilités et assurances, etc...

Mme PENDRIGH indique que la mise à disposition s'effectuera sur une durée de 3 ans par tacite reconduction sans dénonciation avant le terme. Elle prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et s'achèvera le 2 janvier 2020.

De plus, elle détaille le budget prévisionnel de l'ALSH pour l'année 2017.

Elle indique que la répartition prévisionnelle par communes est la suivante :

- 53 % pour Laignelet soit un montant de 25 663.59 €
- 25 % pour Le Loroux soit 12 105.47 €
- 22 % pour Landéan soit 10 652.81 €
- Soit un total de 48 421.87 €

Après présentation de Mme PENDRIGH et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la convention de mise à disposition sans but lucratif entre Familles Rurales 35 et la commune de Laignelet, autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire et valide le budget prévisionnel pour l'année 2017.

### **Revalorisation de la participation employeur à la protection sociale complémentaire**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Laignelet du 12 octobre 2012 ;

Vu l'augmentation de la cotisation depuis 2013 (+0,56 %) ;

Monsieur le Maire propose de revoir le montant de la participation employeur à hauteur de 16,10 € pour un temps plein et revaloriser ce montant à chaque augmentation de la cotisation MNT.

Monsieur le Maire rappelle que ce montant s'échelonne entre 40 % à 46.91 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à 16,10 € pour un temps plein le montant de la participation employeur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour revaloriser ce montant à chaque augmentation de la cotisation MNT.

### **SMICTOM : désignation des représentants**

Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre de la mise en place de Fougères Agglomération, il convient de désigner les représentants au sein du SMICTOM.

Monsieur le Maire se propose comme représentant titulaire et M. Gilles SCHAFER comme représentant suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur le Maire, représentant titulaire et M. Gilles SCHAFER, représentant suppléant, au sein du SMICTOM.

### **DIVERS**

- **Rénobatys** : en début de séance, Mme Diêm TRAN, chargée de la communication, a présenté aux élus la plateforme de la rénovation énergétique. Elle a dressé le bilan des 15 mois d'activité de ce service rendu aux citoyens. Renobatys est basé au 36 rue de Nantes à Fougères et a été créé par l'association du Pays de Fougères en octobre 2015. Il s'agit de conseil, d'aide technique et conseils financiers dans le cadre de la rénovation d'habitation. Lors de cet échange, des cas concrets ont été exposés
- **SCOT du Pays de Fougères** : Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre de Fougères Agglomération, il était nécessaire de désigner pour le 6 février 2017 les délégués au SCOT. Le bureau municipal a désigné Monsieur le Maire titulaire avec Mme PENDRIGH comme suppléante et M. SCHAFER titulaire avec M. TIZON suppléant
- **Fougères Agglomération** : Monsieur le Maire présente les 13 commissions et leurs vice-présidents, ainsi que la répartition des représentants de la commune
- **Ecole – vitres rayées** : Monsieur le Maire indique aux élus que le bureau municipal a décidé de ne pas faire appel du jugement
- **Salle multi-activités** : Mme BARBELETTE, adjointe aux finances, informe les élus qu'une subvention au titre de la DETR a été attribuée pour ce projet en décembre 2016 à hauteur de 96 534,63 €. Monsieur le Maire souligne que des réunions se sont déroulées pour le planning de la 2<sup>e</sup> tranche et des travaux d'alimentation en gaz. Le chantier débutera le 2 mai 2017 et s'achèvera début juillet 2017. La main courante à l'escalier reste à poser. Une solution est étudiée pour la salle du rez-de-chaussée avec la mise en place d'une porte à deux battants
- **Opération argent de poche** : des chantiers avec les jeunes de 16 et 17 ans sont programmés pendant les vacances de Pâques (semaine n°15 et 16)
- **Fleurigné maison intercommunale des services** : Monsieur le Maire présente le projet de la commune de Fleurigné d'accueillir l'ADMR dans son ancien presbytère. Initialement, une participation financière avait été sollicitée auprès des communes. Suite à l'obtention de subvention à hauteur de 80 % pour cette opération, le soutien des communes n'est plus demandé
- **Population** : Monsieur le Maire communique aux élus les chiffres INSEE 2017. La population totale de la commune est de 1 177 habitants

- **Elections** : Pour les 4 dimanches électoraux 2017, un tour de table est fait pour recenser les disponibilités de chacun afin d'établir les bureaux de vote
- **Pays de Fougères Emploi** : Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'évolution de la demande d'emploi établie à la fin décembre par le Pays de Fougères. Il communique les chiffres concernant la population de la commune de Laignelet
- **Projet rallye historique** : Monsieur le Maire informe qu'un projet de rallye historique sur les pas d'une unité pendant la libération de l'Ille et Vilaine et de la Mayenne en aout 1944 est en cours. Il est prévu le week-end du 15 au 17 avril 2017. La commune de Laignelet constituerait une étape du début. Une rencontre avec les organisateurs est programmée
- **Grésillon** : le SVFNE a mis en place le radar pédagogique pour étudier les vitesses et la fréquentation des véhicules sur l'axe La Croix Janvier – La Croix aux Morts
- **Elagage** : En réponse, il est indiqué qu'une opération d'élagage d'arbre est programmée sur le domaine communal
- **Participation citoyenne** : Monsieur le Maire informe les élus que lors de la séance du 8 mars 2017 la gendarmerie interviendra pour dresser le bilan de l'opération citoyens vigilants

La séance est close à 0 h 30.